

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

DELIBERATION N° : 20180410_13

OBJET : Frais de mission dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

25 AVR. 2018

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents : 30

Procuration : **4**

Votants : **32**

Abstention : **0**

Ne prennent pas part au vote : **2**

Exprimés : 32

L'élu(e) délégué(e)

Le Maire



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-sept heures dix neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilynne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis
FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame BAUSSILLON Inelda, 2ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du



DÉLIBÉRATION N° :

20180410_13

OBJET :

**Frais de mission
dans le cadre de
l'exécution des
mandats spéciaux**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

La Commune s'est engagée dès la rentrée d'août 2013 dans la mise en œuvre d'un Projet Éducatif Du Territoire et la création des Temps d'Activités Périscolaires dans chacune de ses 25 écoles, avec un regroupement par cycle et par école. En libérant une après midi de 2h30 par semaine, 62 % des enfants ont ainsi pu bénéficier d'une centaine d'activités novatrices et de qualité durant ces 5 ans (développement durable, sports novateurs, langues, citoyenneté).

La réforme des rythmes scolaires a ainsi conduit à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Le bilan réalisé à la fin de l'année scolaire 2016/2017 fait ressortir que les enfants étaient motivés et qu'ils participaient aux activités avec enthousiasme.

Organisation innovante, pensée dans l'intérêt des enfants, les TAPS ont ainsi permis aux enfants de découvrir des activités, et profiter pleinement des intervenants extérieurs (anglais, cirque, sports..).

Parallèlement à ce dispositif en milieu scolaire, et dans le cadre de sa politique en direction des enfants et des jeunes, la Ville souhaite signer cette année son CEJ. Ce contrat permettra à travers une convention de soutenir financièrement l'ensemble des projets nouveaux en direction de ce public.

Aussi, dans le cadre des perspectives liées à ces deux dispositifs, le Maire souhaite organiser une mission afin de pouvoir échanger d'une part sur les réalités d'une ville signataire d'un CEJ et d'autre part sur une organisation de TAPS quasi similaire à celle de la Commune, et voir les plus values possibles. Une rencontre de terrain avec les acteurs de la Ville d'Issy les Moulineaux (50 000 habitants en Hauts de Seine) ayant une expérience de plusieurs années sur ces deux dispositifs est donc pertinente. Ce déplacement serait prévu en avril 2018.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- de valider un mandat spécial pour une mission à la Ville d'Issy les Moulineaux composée du Maire et du 11ème adjoint ;
- d'approuver la prise en charge des frais que nécessite l'exécution de ce mandat spécial conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008,

Vu la note explicative de synthèse n°13,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 30

Représentés : 4

Pour : 32

**Ne prennent pas part au vote : 2 (LEBRETON Patrick,
MOREL Harry Claude)**

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- VALIDE un mandat spécial pour une mission à la Ville d'Issy les Moulineaux composée du Maire et du 11^{ème} adjoint.

Article 2.- APPROUVE la prise en charge des frais que nécessitent l'exécution de ce mandat spécial conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008.

Article 3.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY